



Urgent : titre de séjour étudiant avec CNAM

Par **tonima33**, le 17/11/2009 à 19:16

Bonjour,

Je suis en train de faire une demande de titre de séjour étudiant. Je me suis inscrit au CNAM (conservatoire national des Arts et Métiers) pour un diplôme de Bac + 5. Est-ce que cette inscription donne droit à un titre de séjour étudiant? Je me suis renseigné et a priori oui, maintenant je ne sais pas si c'est assuré ou pas...

Parallèlement, je suis en attente d'une inscription en doctorat mais comme les démarches prennent un peu de temps, je voulais déposer le dossier avec le CNAM car j'ai besoin de régulariser ma situation en urgence. Je précise qu'il s'agit d'une nouvelle demande car l'année dernière je n'ai pas pu renouveler mon titre de séjour.

Ma deuxième question est : si jamais la demande de titre de séjour avec le CNAM ne passe pas, est-ce que je peux me rattraper avec une deuxième demande par la suite avec mon inscription en doctorat en cas de refus?

Et est-ce qu'un refus de titre de séjour entraîne obligatoirement une OQTF?

En attendant, on m'a conseillé de faire une lettre au préfet expliquant ma situation pour appuyer le dossier.

Que me conseillez-vous? J'aurais besoin d'un avis éclairé merci.